

Grenelle contre les violences conjugales en Outre-mer

23 novembre 2019

Mot d'accueil du Président de l'Université

- Monsieur le Haut-commissaire de la République,
- Monsieur le Député de la 1^{ère} circonscription de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Président du congrès de la Nouvelle-Calédonie
- Mesdames et messieurs les membres du gouvernement
- Monsieur le Président du Sénat coutumier
- Monsieur le 2^{ème} Vice-président de la province Sud
- Mesdames et messieurs les élus du congrès et des provinces
- Monsieur le Président du CESE-NC
- Monsieur le premier Président de la Cour d'appel
- Monsieur le Procureur général
- Monsieur le Procureur de la République
- Messieurs les représentants des associations de maires
- Monsieur le Vice-recteur
- Madame la Consule générale d'Australie
- Madame la Présidente de la CCI
- Monsieur le Commandant en second de la Police nationale
- Madame la Directrice adjointe de la Sécurité publique
- Mesdames et messieurs

C'est pour moi une grande satisfaction et un grand honneur de vous accueillir ce matin à l'université pour ces travaux du *Grenelle contre les violences conjugales* dédié à la restitution des groupes de travail thématiques.

Le lancement du *Grenelle contre les violences conjugales* a été annoncé en juillet par Madame Schiappa, suite aux prises de conscience de l'importance des féminicides.

Ce terme est lui-même récent, ou *a minima* usité depuis peu, ce qui traduit également l'importance de la prise de conscience en cours, sans doute dans la même dynamique que la lutte contre le harcèlement avec le mouvement MeToo.

Les intervenants y reviendront en détails, mais les chiffres des violences envers les femmes montrent une bien plus grande prévalence en NC et dans le Pacifique qu'en métropole.

L'université, creuset des futures générations de décideurs et d'acteurs économiques, politiques, scientifiques, culturels du pays, ne reste pas à l'écart de cet éveil.

Nous avons créé en 2017 une charge de mission, dont les 3 axes majeurs de travail et d'intervention sont :

- favoriser l'égalité des chances dans le déroulement des carrières professionnelles et des cursus étudiants,
- développer les actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes,
- renforcer la recherche et la formation en études de genre.

En tant que lieu de vivre ensemble, d'émancipation par les savoirs et connaissances, l'UNC investit ces problématiques, ceci par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des étudiant(e)s et des personnels, notamment en 2017 sur l'égalité ou la parité professionnelle et en 2018 sur le harcèlement sexiste ordinaire.

En 2019 nous menons deux nouvelles actions :

- en prenant appui sur la charte de l'égalité entre les femmes et les hommes (Conférence des présidents d'université, 2013) et le Code de l'éducation (art. L 121-1), l'UNC a voté une charte interne de l'égalité ;
- nous avons également ouvert une cellule de veille et d'accompagnement des violences sexistes et sexuelles, avec des permanences assurées par des psychologues.

Il nous apparaît aussi crucial de travailler à la sensibilisation aux stéréotypes associés aux violences faites aux femmes, à travers l'enseignement (c'est le cas à l'UNC notamment à l'ESPE pour les futurs formateurs).

Mais le rôle de la recherche, qui nourrit l'enseignement supérieur, doit également être majeur.

Il y a trois ans, l'UPF a obtenu la création d'une Maison des sciences de l'Homme, notamment avec le CNRS, à dimension Pacifique (la MSHP).

Cette structure, de stimulation et de coordination de la recherche en Sciences humaines, ouvrira l'an prochain son antenne pour la NC à l'UNC.

J'entends, en accord avec la direction de la MSHP orienter grandement les thématiques de la MSH en NC vers les questions de violences intrafamiliales et conjugales.

Il faut partir de deux constats :

- d'une part, dans toute l'Océanie, polynésienne ou mélanésienne, l'héritage culturel océanien affirme que c'est le sang de la femme qui coule dans les veines d'un enfant (fille ou garçon). En cela, comme donneuse de vie, la femme est sacrée et on contracte vis-à-vis d'elle ou de son clan une dette de vie. Faire couler le sang d'une femme ou de son enfant engage la communauté vis-à-vis de la famille utérine.
- D'autre part, la violence vis-à-vis des femmes est un fait massif dans le Pacifique, qu'il soit francophone ou anglophone. Cette violence sexuelle ou physique peut parfois toucher plus de 70 % des femmes entre 15 et 49 ans (ce n'est, heureusement pas le cas en Nouvelle-Calédonie, mais ces chiffres sont atteints à Salomon, Kiribati, Fiji, Samoa, Vanuatu...)

Les pistes de recherche sont nombreuses.

Le point de départ est, comme souvent, celui des données et à ce titre l'extension à la Nouvelle-Calédonie de l'enquête *Violences et rapports de genre* (VIRAGE) annoncée en 2018 est une étape aussi positive que nécessaire.

Il est d'ailleurs hautement probable que le bilan reste alarmant.

Il faut ensuite comprendre, historiquement, comment le statut traditionnel des femmes ne les préserve pas ou plus des violences masculines. Le rapport du CESE fournit des pistes générales mais il relève aussi qu'il y a des spécificités ultra marines.

Dans le détail, des enquêtes internationales montrent que certaines violences se font au plus proches dans certaines sociétés océaniques (épouse, compagne, fille) alors que dans d'autres elles sont plutôt dévolues sur des membres extérieurs à la famille élargie.

Le rôle de l'Université, et plus largement de la recherche, est de comprendre à la fois précisément le fait massif et culturellement contradictoire de cette violence et la logique variable qui prévaut dans son exercice d'une société à une autre.

Il importera aussi de s'interroger sur l'étiologie de cette violence : si elle existe dans toute société humaine, son caractère ici massif est-il ancien ou au contraire relativement récent ?

C'est dire qu'il y a à la fois la nécessité d'une prise en compte d'un temps long, dont l'historien est le spécialiste, et la nécessité d'une compréhension des processus sociétaux qui sont l'affaire des anthropologues et des sociologues.

La violence est toujours inscrite dans une histoire et produite par un ordre social complexe.

L'universitaire, pour y revenir, qui prendra la responsabilité de cette antenne de la MSH est historien et spécialisé dans les recherches sur les violences conjugales. Il trouvera au sein de son équipe de recherche les collègues qui travaillent notamment sur les cultures kanak ou polynésiennes et qui pourront s'attacher avec lui à la compréhension des processus sociétaux contemporains.

L'analyse factuelle ne peut faire l'économie de l'étude des représentations en matière de sexualité, de définition des genres : ce sont elles qui commandent les rapports sociaux entre les hommes et les femmes.

Il n'y a pas de remédiation sans compréhension et en ce sens l'Université et plus largement la recherche et le CRESICA a un rôle à jouer dans le nécessaire combat contre les violences domestiques, et plus généralement les violences faites aux femmes.

Je forme donc le vœu que ce nouvel outil conforte et nourrisse utilement les politiques publiques qui seront développées à la suite de ce Grenelle.

Et pour finir, je voudrais dire à Mme Champmoreau, chère Isabelle, qu'à la suite de ce Grenelle nous aurons des occasions naturelles, au titre d'une de vos casquettes, à savoir la présidence de la Maison de l'Étudiant, de promouvoir les politiques de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes au-delà du strict périmètre universitaire, en l'étendant à l'ensemble du campus et avec le concours de M. le Vice-recteur à l'ensemble des étudiantes et étudiants du supérieur en Nouvelle-Calédonie.

Je vous remercie.